

CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP « PRODUITS LAITIERS»

Entre

La Fontaine Sainte Colombe M. et Mme Boudin 28 rue Sainte Colombe 77320 Vieux Maisons

Et

Nom / Prénom:.....

Adresse:..... Tel:.....

Dit adhérent(e) de l'association ENTRE DHUIS ET MARNE.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP IdF: <http://amap-idf.org/>), à savoir:

1. Engagements de l'adhérent(e):

- ✓ pré-financer la production,
- ✓ assurer au moins 1 permanence distribution et se rendre au moins 1 fois sur la ferme pendant la saison d'engagement,
- ✓ gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences(vacances,...) aux distributions.

2. Engagements du producteur partenaire:

- ✓ livrer toutes les quatre semaines des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme,
- ✓ assurer la présence(ou celle d'un employé) lors de la distribution, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de sa production, et accueillir les adhérents(e)s sur sa ferme au moins 1 fois pendant la saison d'engagement,
- ✓ être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

3. Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole(aléas climatiques, ravageurs,...) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

4. Part de récolte

Une distribution toutes les quatre semaines durant trois mois, soit trois distributions

5. Prix et composition du panier pour la saison

Trois paniers personnalisés identiques composés en sélectionnant les produits dans le tableau ci-dessous:

Produits	Quantité	Prix unitaire	Total
Brie fermier			
Brie frais			
Brie noir			
Coulommiers			
Fromage blanc 40% brassé			
Fromage blanc 40% brut			
Fromage blanc écrémé 0%			
Lait cru			
Crème fraîche			
Prix du panier			

6. Modalités de paiement

...chèque de € pour 3 paniers libellé à l'ordre de « **EARL de la Fontaine Sainte-Colombe** et remis à la signature du contrat lors de la première distribution le 11 mai 2009.

7. Partage des récoltes

Lieu: salle du stade parc du souvenir à Chelles

Jour: le lundi de 20h à 21h Dates : 1er partage le 1 Mai, 2^{ème} le 8 Juin et dernier le 6 Juillet 2009.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, hausse des emballages, des transports...), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérent(e)s, le producteur partenaire, et une) représentant(e) du réseau régional des AMAP(selon disponibilité).

Ce contrat sera conservé par les signataires.

Fait à le.....

Nom et signature de l'adhérent(e)

du producteur